



SECRETARIAT DU VICE-PREMIER MINISTRE

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bonne nouvelle pour les rémunérations du mois de décembre

Comme il s'y était engagé dès le mois de mars, le Vice-Premier et Ministre des Finances, Didier REYNDERS, annonce aujourd'hui une augmentation de la rémunération nette du mois de décembre des travailleurs. Celle-ci est réalisée grâce à l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles pour les travailleurs, les dirigeants d'entreprise et les titulaires de professions libérales.

Une loi du 26 novembre 2006 permet en effet de relever le pourcentage de ces frais professionnels déductibles à partir de l'exercice d'imposition 2007 et donc des revenus de 2006.

Sur proposition du Ministre des Finances, Didier REYNDERS, deux arrêtés royaux datés du 29 novembre 2006 fixent le montant de cette augmentation et, pour 2006, concentrent cette augmentation sur les rémunérations imposables du mois de décembre, en diminuant le précompte professionnel jusqu'à 28,20EUR.

Augmentation en décembre	
Rémunérations imposables* de décembre 2006	Diminution du précompte professionnel
Jusqu'à 735,00 €	14,04 €
Entre 735,01 € et 975,00 €	16,92 €
Entre 975,01 € et 1 350, 00 €	22,56 €
Entre 1 350,01 € et 2 850,00 €	25,44 €
Entre 2 850,01 € et 4 695,00 €	28,20 €
Au-dessus de 4 695,00 €	21,36 €

* Rémunération imposable de décembre 2006 = rémunération brute moins retenue ONSS

D'ores et déjà, le gouvernement a décidé que cette augmentation des frais professionnels déductibles serait doublée en 2007.

David MARECHAL
Porte-parole